

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA POLITIQUE FAMILIALE VERS LE PREMIER ENFANT -
(N° 998)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Bruneau

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les allocations familiales ont pour but de soutenir les familles face à l'augmentation de leurs charges via des transferts de ceux qui n'ont pas d'enfants vers ceux qui en ont. L'ouverture dès le premier enfant est dans cette loi financé au dépend des bonifications des familles de 3 enfants et plus, cela ne parait pas opportun